

Célébrations en milieu de travail

Il est fortement recommandé que les milieux de travail n'organisent pas de rassemblements ou d'événements des Fêtes en personne, en particulier si les masques ou les couvre-visages doivent être retirés pour manger ou boire.

Les rassemblements ou événements virtuels constituent la façon la plus sécuritaire de célébrer les Fêtes avec des collègues.

Ces types de célébrations sont considérés comme étant des activités à risque élevé, surtout lorsque les personnes qui y participent ne peuvent pas maintenir une distance de deux mètres entre elles.

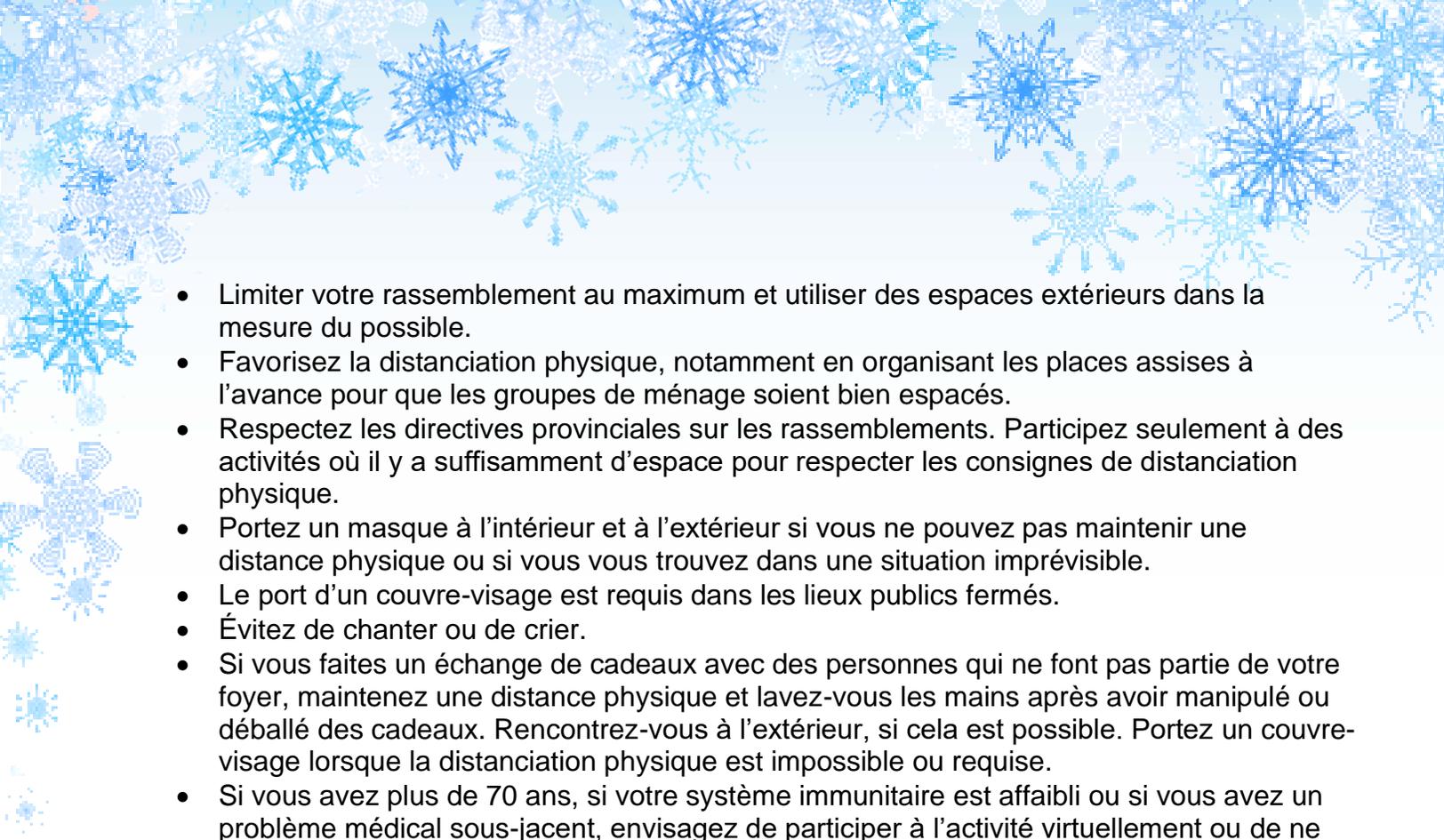
Partout dans la province, les tendances montrent que de nombreux cas confirmés de COVID-19 sont liés à des rassemblements informels au travail et à d'autres types de rassemblements sociaux.

Suggestions pour agrémenter un party virtuel :

- Inclure un échange de cadeaux virtuel.
- Tenir un concours du chandail de Noël le plus laid.
- Organiser un concours de décoration de masque des Fêtes.
- Organiser un dîner offert par un traiteur ou opter pour la livraison de repas si on travaille de la maison.
- Incorporer un mélange d'activités éducatives, d'activités qui favorisent l'esprit d'équipe et de jeux sur le thème du temps des Fêtes afin de maintenir l'interaction en ligne.
- Organiser une campagne de bienfaisance ou faire du bénévolat à un organisme local (s'assurer de respecter les mesures de santé publique).

Si vous décidez d'organiser un rassemblement à votre lieu de travail ou d'y participer :

- Chaque personne doit répondre aux questions de [l'outil d'auto-évaluation pour la COVID-19](#) avant de se présenter sur place.
- Restez à la maison si vous présentez des symptômes, même s'ils sont légers. Isolez-vous et communiquez avec votre centre local d'évaluation de la COVID-19.
- Maintenez une distanciation physique d'au moins deux mètres, que le rassemblement ait lieu à l'intérieur ou à l'extérieur.

- 
- Limiter votre rassemblement au maximum et utiliser des espaces extérieurs dans la mesure du possible.
 - Favorisez la distanciation physique, notamment en organisant les places assises à l'avance pour que les groupes de ménage soient bien espacés.
 - Respectez les directives provinciales sur les rassemblements. Participez seulement à des activités où il y a suffisamment d'espace pour respecter les consignes de distanciation physique.
 - Portez un masque à l'intérieur et à l'extérieur si vous ne pouvez pas maintenir une distance physique ou si vous vous trouvez dans une situation imprévisible.
 - Le port d'un couvre-visage est requis dans les lieux publics fermés.
 - Évitez de chanter ou de crier.
 - Si vous faites un échange de cadeaux avec des personnes qui ne font pas partie de votre foyer, maintenez une distance physique et lavez-vous les mains après avoir manipulé ou déballé des cadeaux. Rencontrez-vous à l'extérieur, si cela est possible. Portez un couvre-visage lorsque la distanciation physique est impossible ou requise.
 - Si vous avez plus de 70 ans, si votre système immunitaire est affaibli ou si vous avez un problème médical sous-jacent, envisagez de participer à l'activité virtuellement ou de ne pas participer au rassemblement à cause du risque accru de tomber gravement malade des suites de la COVID-19.